

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 juin 2008  
(convocation du 16 juin 2008)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Juin Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11 h 45  
M. DUPRAT Christophe à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 30  
M. GAUTE Jean-Michel à M. CAZENAVE Charles  
Mme LACUEY Conchita à M. TOUZEAU Jean à partir de 11 h 30  
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques  
M. PUJOL Patrick à M. SOUBIRAN Claude  
M. ANZIANI Alain à M. BENOIT J-Jacques à partir de 11 h 30  
M. BAUDRY Claude à M. DUBOS Gérard à partir de 11 h 30  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS à partir de 11 h 30  
M. COUTURIER J-Louis à Mme FOURCADE Paulette jusqu'à 10 h 30  
M. CHARRIER Alain à M. GUILLEMOTEAU à partir de 11 h 30  
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DAVID Yohan  
M. DAVID J-Louis à M. GAUZERE J-Marc à partir de 11 h 15  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence  
Mme DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine à partir de 11 h 30  
M. DUPOUY Alain à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme EWANS M-Christine à M. MOULINIER Maxime à partir de 11 h 30

M. FAVROUL J-Pierre à M. SEUROT Bernard à partir de 10 h 30  
M. FAYET Guy à M. GARNIER Jean-Paul  
M. JOANDET Franck à M. CHAUSSET Gérard  
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel  
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre à partir de 11 h 30  
M. MILLET Thierry à M. QUERON Robert  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain à partir de 11 h 00  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
Mme PARCELIER Muriel à Mme SAINT ORICE Nicole jusqu'à 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. REIFFERS Josy à M. BRON J-Charles à partir de 10 h 30  
M. ROBERT Fabien à M. CAZABONNE Didier  
M. SAINTE MARIE Michel à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 30  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 10 h 45  
M. TRIJOLET Thierry à Mme DELTIPLE Laurence à partir de 11 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Accueil et Habitat des Gens du Voyage**  
 **Convention CUB/AGV 33**  
 **Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2008**  
 **Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du PLH, la CUB accompagne les communes dans la mise en œuvre des préconisations du Schéma Départemental pour l'accueil des gens du voyage. Ce soutien se traduit notamment par une aide à l'association pour l'accueil des gens du voyage (AGV33) qui apporte un conseil, une aide à l'ingénierie, et un accompagnement aux communes dans le montage des projets d'aire d'accueil.

**La CUB souhaite poursuivre son soutien aux communes dans le traitement de la question de l'accueil des gens du voyage et apporte une aide au fonctionnement de l'AGV 33 pour 2008 dans les conditions suivantes :**

1. Contenu des missions et perspectives de développement de l'AGV 33 :
  - **Assurer une mission d'ingénierie auprès des communes : mutualisation des expériences, conseil au montage de projet et animation du réseau**

L'AGV 33 accompagne les communes dans les axes suivants :

- l'information et le conseil sur les questions d'investissement et de fonctionnement des aires d'accueil,
- l'élaboration de cahier des charges,
- l'élaboration des règlements intérieurs et projets éducatifs et sociaux,
- l'aide au montage des dossiers de demande de subvention,
- l'accompagnement dans les délégations de service public et procédures de marché,
- la participation aux comités techniques et comités de pilotage,
- le conseil sur les thématiques plus larges liées aux thématiques juridiques et aux questions d'urbanisme,
- la visite d'aires d'accueil.

➤ **Assurer le fonctionnement et le développement d'un centre de ressources relatif à l'habitat et l'accompagnement des gens du voyage**

Dans le cadre de cette mission, l'AGV 33 assure :

- la constitution et l'actualisation en continu du fond documentaire juridique et technique
- la participation aux réseaux d'échanges nationaux
- la consultation à la demande des membres
  
- l'organisation des journées d'information et formation sur les thématiques d'actualité
- l'intervention dans le cadre de procédures de concertation.

Il est convenu que l'AGV 33 mobilisera, sur demande de la CUB, ce centre de ressources pour l'éclairer sur toute question relative à son champ d'intervention. Elle transmettra notamment la revue de presse mensuelle aux services compétents de la CUB.

➤ **Participer à la mise en œuvre et à l'actualisation du schéma départemental :**

A ce titre, l'AGV 33 :

- anime le groupe de suivi relatif à la gestion des aires,
- contribue aux travaux de la commission consultative départementale chargée du suivi et de la révision du schéma.

*En perspective pour 2008 :*

Au delà de la poursuite des missions précédemment citées, l'AGV 33 envisage, pour l'année 2008, de mener trois projets spécifiques qui s'inscrivent pleinement dans les objectifs du PLH et seront directement profitables aux communes de la Communauté Urbaine de Bordeaux, tant pour ce qui concerne les aires d'accueil que l'accompagnement dans les processus de sédentarisation :

- La réalisation d'un état des lieux de l'habitat adapté des gens du voyage : un questionnaire détaillé sur l'accueil des sédentaires sera adressé à toutes les communes du département et permettra la réalisation d'une cartographie départementale de l'habitat adapté des gens du voyage. Ces travaux prendront toute leur place dans le cadre de la révision du Schéma Départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage qui débutera mi 2008.

- La réalisation, en concertation avec les quatre structures gestionnaires des aires d'accueil et de certains équipements d'habitat adapté, d'un cahier des charges précis des préconisations pour la construction des équipements d'aires d'accueil pour les gens du voyage.
- La création, avec les communes membres, d'une « fiche de poste » type de gestionnaire régisseur qui pourra être une base aussi bien pour les embauches directes par les services municipaux que pour le choix du délégataire de service public. Dans le même temps un travail sur l'harmonisation des règlements intérieurs des aires d'accueil du département sera également mené par l'AGV 33.

## 2. Le budget 2008 et le plan de financement correspondant :

A compter de 2008, l'association ne bénéficie plus des financements de l'Etat pour les 2 emplois aidés chargés d'assurer les missions de l'association. Ces deux emplois ont été conservés en contrat de droit commun compte tenu :

- de l'expérience et de l'expertise acquises par les deux chargés de missions
- de l'intérêt et de la pertinence de pérenniser l'activité associative de l'AGV 33 auprès des communes de la Gironde et de la CUB.

De fait, le budget de fonctionnement de l'AGV en 2008 pâtit de la perte d'une subvention de l'Etat au titre des emplois aidés de 16 800 €, ce qui représentait 18 % des recettes du budget 2007. En prévision de cette situation annoncée et afin de pallier ce manque à gagner, les cotisations des communes ont été augmentées de 20 % dès l'année 2007. Afin d'équilibrer le budget 2008 et contribuer à l'effort engagé, la subvention du Conseil Général augmente de 20 % et celle de la DDE de 47 %.

La CUB est sollicitée, pour sa part, pour l'octroi d'une subvention de 8 500 €, soit 1000 € de plus qu'en 2007 (+11,7 %), représentant 9 % du budget prévisionnel 2008 (7,8 % en 2007).

Compte tenu de l'intérêt de l'action menée par l'AGV 33 sur la CUB, de son expertise et de son expérience sur lesquelles les communes peuvent s'appuyer, de la qualité et du sérieux des actions menées, de l'intérêt des nouvelles actions envisagées pour 2008, il est proposé qu'à titre exceptionnel, la CUB augmente sa subvention de fonctionnement de 1000 € pour l'année 2008.

Dans cette optique, le budget de l'AGV 33 pour l'année 2008 s'établit comme suit :

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'exploitation	<b>22 110 €</b>	Recettes propres	
Dépenses de personnel		Financement interne AGV 33	<b>25 410 €</b>
<b>Salaires bruts</b>	<b>50 000 €</b>	Subventions :	
<b>Formation</b>	<b>1 300 €</b>	<b>CG 33</b>	<b>25 000 €</b>
<b>Charges patronales</b>	<b>20 000 €</b>	<b>DDE</b>	<b>17 000 €</b>
		<b>CUB</b>	<b>8 500 €</b>
		<b>CAF</b>	<b>7 500 €</b>
		<b>DDASS</b>	<b>7 500 €</b>
		<b>DGAS</b>	<b>2 500 €</b>
Total dépenses	93 410 €	Total recettes	93 410 €

Les modalités de versement de la participation communautaire sont détaillées dans la convention jointe.

Aussi, si tel est votre avis, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**DECIDER**

- du versement en 2008 d'une subvention de 8 500,00 euros à l'association AGV 33 au titre de son fonctionnement courant
- de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- D630 du budget de l'exercice en cours.

**AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée

Récapitulatif des subventions versées à l'AGV 33

<u>EXERCICE</u>	<u>MONTANT DES SUBVENTIONS</u>
2005	7 100 €
2006	7 500 €
2007	7 500 €

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 juin 2008,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
11 JUILLET 2008**

**PUBLIÉ LE : 11 JUILLET 2008**

M. VÉRONIQUE FAYET